



Aux Présidents des conseils locaux
Aux Présidents des unions locales
Aux administrateurs

Cher(e) ami(e),

Dans quelques jours la rentrée scolaire aura lieu.

Nous vous proposons pour vous aider dans cette rentrée quelques repères et analyses sur la situation nationale et départementale.

Dès à présent, nous vous rappelons :

➤ *Dans les 3 jours qui suivent la rentrée vous devez déposer, dans votre établissement, le matériel de rentrée.* Le directeur(trice), principal(e), ou proviseur en assurera la distribution aux familles dans le courant de la 1^{ère} semaine (cir. N°2001-078 du 3/5/2001 chapitre V-1). **A cette occasion vous pouvez prendre rendez-vous avec le directeur(trice) ou le chef d'établissement** pour faire le point de la rentrée et convenir d'une date de réunion des associations de parents d'élèves pour l'organisation des élections.

➤ *Les élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école ou au conseil d'administration auront lieu le vendredi 12 ou le samedi 13 octobre* Nous vous adresserons une circulaire spécifique dans les 15 premiers jours de septembre.

➤ *Vous devez convoquer l'assemblée générale de rentrée de votre conseil local et procéder à l'élection du bureau.* Au cours de cette assemblée il faut dresser le bilan de l'année écoulée (bilan d'activité et bilan financier) et débattre des grandes lignes de vos interventions.

➤ TRES IMPORTANT....

Nous vous demandons de **transmettre en URGENCE au CDPE la composition du bureau de votre conseil local avec les premières adhésions**

■ SI VOUS N'ETES PLUS PRESIDENT(E) DU CONSEIL LOCAL
prenez contact avec le CDPE pour nous en informer et transmettez ce courrier à votre successeur.

Comme chaque année les administrateurs départementaux assureront des sessions de formation. Une fiche de présentation détaillée de ces formations est disponible sur notre site et sera envoyée par email aux membres des bureaux des conseils locaux.

Notez, dès à présent (des circulaires de confirmation vous seront adressées) :

- 19 ou 20 octobre : l'organisation et le fonctionnement d'un conseil local
- samedi 10 novembre : le budget des collèges et lycées
- samedi 17 novembre : le conseil de discipline : formation de nos représentants
- Samedi 1 décembre : La communication des conseils locaux
- Samedi 12 janvier : ASSEMBLEE GENERALE des conseils locaux
- Samedi 2 février : la DHG (dotation horaire globale) des collèges et lycées.
- Samedi 16 février : l'orientation
- samedi 12 avril : l'aide à l'intégration scolaire des élèves handicapés
- samedi 31 mai : les commissions d'appel dans le 1^{er} et le 2nd degré.

Bonne rentrée à tous

Quelques repères et analyses sur la situation nationale et départementale

Les enfants de familles "sans papiers" doivent retrouver leur place à la rentrée :

La période estivale a encore été marquée par les arrestations et reconduites à la frontière de très nombreuses familles. Le drame de la famille russe d'Asmiens (un enfant de 12 ans tombé du 4ème étage pour tenter d'échapper à la police) illustre bien la crainte de ces familles et des jeunes pour qui un « retour au pays » peut être synonyme de persécution et de drame.

La FCPE 92, membre de RESF poursuivra encore son action. De très nombreux militants FCPE ont été présents cet été pour organiser la solidarité et la vigilance. Tous les enfants doivent pouvoir retrouver leur place à l'école à la rentrée.

Les jeunes sans affectation à la rentrée

Cette année encore de trop nombreux jeunes n'ont pas d'affectation en lycée et lycée professionnel. Une commission d'ajustement doit avoir lieu **début septembre** à l'inspection académique. Les élèves non affectés sont encore sous la responsabilité de leur dernier établissement qui doit transmettre les informations à l'inspection académique. Nous vous demandons de communiquer au CDPE les coordonnées des élèves qui n'auraient pas d'affectation à la rentrée afin que nous puissions également intervenir et qu'une solution acceptable puisse être trouvée.

Le budget de l'éducation nationale 2008 prévoit 11 200 suppressions de postes dans l'enseignement scolaire

L'annonce a été faite le 23 août : 11 200 emplois supprimés dans l'éducation nationale, s'ajoutant aux milliers de suppressions de ces dernières années. Ces suppressions de postes marqueront encore une attaque contre l'Ecole et une dégradation du service public d'éducation.

Le détail de ces suppressions de poste est le suivant : 6 700 postes dans le public, 1 400 postes d'enseignants dans le privé, 2 100 postes de surveillants (suppression du statut de MI-SE), 1 000 postes de personnels techniques et administratifs (dont 400 dans les établissements scolaires).

Les mesures risquent de ne pas s'arrêter là, en effet le Président de la République a déclaré à la presse régionale, le 21/08 « en réduisant le nombre d'heures effectuées par les élèves, on réduit globalement le nombre d'heures de cours. Donc on pourra économiser des postes », reste à savoir quelles vont être les disciplines touchées et quelles seront les modifications de programmes.

Nous sommes également inquiets du non-renouvellement des contrats de « droit privé » : emplois de vie scolaire (EVS) utilisés pour l'accompagnement scolaire, l'informatique ou les bibliothèques d'école. Nombreux sont les personnels dont le contrat s'arrête au 30 juin. Pendant l'été quelques annonces ont été faites, au niveau national, on parle de 8 120 contrats supprimés. Donc à vérifier et à suivre très concrètement dans les établissements...

Scolarisation des enfants handicapés :

Le 8 août dernier le Ministre Xavier Darcos, lors d'une conférence de presse, a annoncé, pour la rentrée 2007, la création de 2700 postes supplémentaires d'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-i), pour l'accompagnement particulier en milieu ordinaire d'enfants handicapés.

Nous ne pouvons qu'approuver la mesure. La question se pose concrètement des procédures de recrutement d'ici la rentrée scolaire et des statuts de ces personnels qui trop souvent ne bénéficient que de contrats précaires ne garantissant pas la pérennité de leur poste.

Pour le moment nous ne savons pas combien cela représente d'emplois nouveaux pour notre département.

Accompagnement éducatif dans les établissements de l'éducation prioritaire:

Le 13 juillet, la circulaire 2007-115 venait compléter la circulaire de préparation de la rentrée scolaire 2007, éditée en janvier.

L'objectif est de mettre en place un accompagnement éducatif hors temps scolaire, destiné à la rentrée 2007 à l'ensemble des collèges classés REP ou ZEP et notamment les réseaux « ambition réussite » (3 collèges dans le 92 sur les 21 que compte l'académie de Versailles). Ce dispositif devrait être étendu à l'ensemble des collèges à la rentrée 2008,

2 h par jour (après la classe), 4 jours par semaine, offert aux élèves volontaires, prioritairement aux 6èmes.

Trois domaines éducatifs sont proposés :

- l'aide aux devoirs et aux leçons qui devrait être assurée par des enseignants (payés en HSE ou heures supplémentaires défiscalisées ?),
- la pratique sportive (en lien éventuellement avec l'UNSS)
- la pratique artistique et culturelle (avec l'appui des collectivités territoriales).

Le projet d'accompagnement éducatif des élèves sera **présenté en conseil d'administration et intégré au projet d'établissement**.

Dès la rentrée scolaire, le chef d'établissement veillera à informer les familles de la mise en oeuvre de ce dispositif et à établir à leur intention un document d'information explicitant les procédures d'inscription et les indications sur les contenus proposés.

L'accompagnement éducatif devra être mis en oeuvre dans l'ensemble des établissements de l'éducation prioritaire à partir de la rentrée scolaire et **au plus tard le 5 novembre 2007**,

Dans les réseaux « ambition-réussite » les inspecteurs d'académie pourront le mettre en oeuvre dans les écoles en l'inscrivant dans les modalités d'accompagnement existantes.

Ce dispositif sera mis en oeuvre à moyens constants, à l'charge des collectivités territoriales d'apporter les aides nécessaires. Nous conseillons aux représentants FCPE des collèges ZEP ou REP de prendre contact dès la rentrée avec leur principal pour savoir comment cet accompagnement sera organisé.

Base élèves : généralisation du dispositif :

A la rentrée 2007, l'ensemble des départements disposera de la **base élèves**, application informatique de gestion d'école. Le conseil d'administration de la FCPE 92 réuni le 25 juin a décidé d'inciter les familles à ne pas compléter certains items du questionnaire qui leur sera remis (année d'arrivée en France, culture d'origine...). Il serait également souhaitable d'inciter les familles à saisir la CNIL pour consulter leur fichier informatique individuel afin de vérifier les renseignements les concernant. Plusieurs témoignages nous sont parvenus relatant l'accessibilité « au grand public » d'informations confidentielles destinées uniquement au directeur d'école.

Les nouveautés de la rentrée :

La circulaire de préparation de la rentrée 2007, élaborée en janvier 2007 (circulaire n°2007-011), a confirmé la mise en oeuvre des lois de finances (LOLF) et l'établissement des budgets associant l'allocation de moyens à des objectifs et des indicateurs (la liste est en annexe de la circulaire). Dans ce contexte les projets d'école et d'établissement prennent une importance particulière.

Dans les EPLE (collèges et lycées) la circulaire réaffirme le droit à l'autonomie, l'expérimentation et la contractualisation, rappelons que les conseils d'administration et commissions permanentes doivent être associés et consultés sur la construction du projet d'établissement.

Le conseil pédagogique, dont la composition n'a pas fait l'objet de texte réglementaire, élabore la partie pédagogique du projet d'établissement et doit mettre en oeuvre le socle commun de connaissances et de compétences, les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) ainsi que la rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères.

Concernant les PPRE, la circulaire confirme leur généralisation aux cycles 2 et 3 de l'école et à tous les cycles du collège en donnant la priorité aux classes de 6ème et de 5ème et aux redoublants.

Autre nouveauté : l'établissement du livret individuel de compétences : constitué en CE1 et transmis au collège, il suivra l'élève jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire dans les diverses voies de formation retenues. A terme il sera intégré au livret scolaire électronique qui sera progressivement mis en place pour chaque élève et remplacera à terme les dossiers papier.

La FCPE n'a pas eu connaissance du contenu du futur livret scolaire électronique et encore moins de l'usage qui sera fait de ce document administratif à caractère nominatif. On peut s'en inquiéter.

Le livret personnel de compétences a pour objet d'enregistrer la validation de chacune des grandes compétences du socle commun.

Ce point important fera l'objet d'une communication particulière de la FCPE 92 dès que nous aurons été destinataires des informations officielles,

Ce qui change spécifiquement au collège :

- application des nouveaux programmes du palier 1 du collège pour les langues vivantes
- application des programmes de 4ème pour les mathématiques, les sciences physiques et sciences de la vie et de la terre
- l'option découverte professionnelle de 3h offerte à tous les collèges (pas à tous les collégiens)
- apprentissage de la seconde langue vivante étrangère dès la 5ème dans un cadre expérimental.
- Première session du nouveau brevet des collèges (DNB : diplôme national du brevet dès la session 2008 : brevet informatique et Internet (B2i). (le B2i sera étendu au lycée)

Un chapitre de la circulaire est intitulé : **l'égalité des chances mieux garantie.**

Le concept d'égalité des chances prend le pas sur le droit de tous à l'éducation en prétendant faussement assurer la réussite de tous les élèves.

La carte des zones d'éducation prioritaire est pilotée par le ministère pour les « réseaux ambition réussite » et par les académies pour les « réseaux de réussite scolaire » (regroupement des ZEP et REP non classés « ambition réussite »). Un comité exécutif doit assurer un pilotage local et il peut inviter des représentants des fédérations de parents d'élèves (donc à suivre).

L'éducation à la santé : 3 objectifs annoncés dont certains sont « obligatoires » depuis longtemps mais peu respectés. :

- réaliser à 100 % la visite médicale obligatoire dans le courant de la 6ème année de l'enfant,
- généraliser le dépistage infirmier à l'entrée en classe de 6ème,
- interdiction de fumer pour les enseignants et les élèves.

Au niveau national, 300 emplois supplémentaires d'infirmiers et 60 emplois de médecins scolaires et d'assistantes de service social seront créés à la rentrée. C'est loin d'être suffisant.

L'orientation :

Au collège et au lycée, la circulaire ne prévoit pas l'obligation d'associer le conseiller d'orientation à l'entretien prévu entre le professeur principal et l'élève (éventuellement en y associant la famille). Cet entretien fournira-t-il toutes les informations nécessaires à une orientation adaptée. Le professeur principal a-t-il toutes les connaissances et les compétences requises pour mener un entretien d'orientation ?

Nouveau concept : l'orientation active : les universités pourront faire bénéficier les jeunes, qui envisagent d'y poursuivre leurs études, d'une aide individuelle à l'orientation.

L'admission en section de technicien supérieur (STS ex. BTS) est de droit pour les bacheliers professionnels ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien ».

La rénovation de la voie technologique se poursuit :

La série « science médico-sociales » devient « sciences et technologie de la santé et du social » (ST2S). : modification de l'organisation des enseignements et de leur contenu en classe de 1ère dès la rentrée 2007/2008.

L'enseignement professionnel doit s'organiser en pôles des métiers, diversifier les voies de formation, adapter l'offre et les cartes régionales de formation aux besoins de l'économie, et faire connaître cette offre aux élèves de collège et à leurs parents. Pour la FCPE l'enseignement professionnel ne peut être étroitement subordonné aux besoins de l'économie locale. Il doit prendre en compte le projet personnel du jeune.

Quelques changements pendant les vacances :

Le nouveau gouvernement a décidé de renoncer à l'application du décret de Robien relatif à la **suppression de certaines heures statutaires pour les professeurs des collèges et lycées**. L'inspecteur d'académie nous a cependant confirmé qu'il n'y aura pas de changement pour les DHG de ces établissements et que les heures effectuées, dans ce cadre par les enseignants, seront réglées en HSE (heures supplémentaires effectuées).

L'annonce gouvernementale de **l'assouplissement de la carte scolaire** a suscité un afflux de nouvelles demandes de dérogations dans les collèges et lycées des Hauts-de-Seine. Une délégation de la FCPE 92 a rencontré l'inspecteur d'académie, le 12 juillet dernier, pour faire le point.

Pour les collèges à l'entrée en 6ème :

- 1406 demandes de dérogation ont été étudiées, 61,5% ont été satisfaites (77 % au niveau national).
- À titre de comparaison l'année passée sur 722 demandes, 35 % avaient été satisfaites.

Une classe de 6ème devra donc être créée pour répondre aux besoins, au collège Jean Macé de Clichy où 25 enfants supplémentaires sont affectés.

Pour les autres niveaux du collège : 319 demandes formulées : 235 accords, soit 74 %

Dans les lycées, l'assouplissement de la carte scolaire a été plus particulièrement axé sur la proximité, la fratrie, les options, peu de demandes des boursiers.

- Au total 275 demandes formulées, 37 % de satisfaites.

Concernant les vœux pour un établissement hors secteur :

- 1950 demandes formulées, 74 % de satisfaites (67 % au niveau national pour les entrée en 2^{nde})

Aucune ouverture liée à l'assouplissement de la carte scolaire.

Cependant des divisions ont été créées dans plusieurs lycées afin de répondre à des retours d'élèves du privé dans leur lycée public de secteur. La moyenne par classe des lycées se situe à 35 élèves, cette moyenne baisse à 30 en ZEP.

POIDS DES CARTABLES :

La FCPE nationale invite les départements à participer à une action nationale « quinzaine de pesée des cartables » du 8 au 20 octobre 2007. Vous pouvez solliciter le CDPE pour obtenir le détail de l'organisation de cette opération proposée pour les élèves de 6ème, 5ème et CM2. Un dossier spécifique sera envoyé par email aux membres des bureaux des conseils locaux.